

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mai 2011 à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Étaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mrs Joël DI FABIO, Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Adjoints, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mme Françoise HARRIAGUE, Mrs Joël LURO, Francis GELLIE, Léopold ESTACHY.

Absents excusés :

- Mme Josiane PERY avait donné procuration à Mme Maïté LUBERRIAGA,
- Mr Pierre HERRADOR avait donné procuration à Mr Joël LURO,
- Mme Marie-Claire ÇUBURU avait donné procuration à Mr Jean-Pierre TRECUCU,
- Mr Laurent JUHEL
- Mme Martine PLAZE avait donné procuration à Mr Jean d'ELBÉE,

Secrétaire de séance : Mme Françoise HARRIAGUE.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

DEMISSION DE LA FONCTION D'ADJOINT DE MONSIEUR JOËL DI FABIO

Monsieur le Maire regrette cette décision tout en respectant les motifs invoqués dans la lettre de démission. Monsieur le Maire adressera à Monsieur DI FABIO ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal, une réponse précise point par point qu'il établira dans les prochains jours.

Monsieur DI FABIO prend la parole. Il explique les raisons de sa démission et formule de nombreux griefs en matière de gestion humaine des personnes, l'établissement du budget et le fonctionnement des commissions.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les remarques de sa lettre.

Huit ont approuvé : Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Joël LURO et par procuration Pierre HERRADOR, Philippe ELISSALDE, Jean-François ARAMENDY, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Françoise HARRIAGUE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

L'Entreprise SCREG a été retenue pour effectuer l'aménagement du parking du trinquet. Le montant des travaux s'élève à : 32 331 € H.T. soit 38 667 € T.T.C.

Monsieur Francis GELLIE ne comprend pas le changement des limites. Une commission en avait déjà débattu. Il s'agissait de conserver du terrain pour un jardin public en faisant perdre le moins de places possible pour le vide grenier. Il avait été envisagé que des jeux pour enfants y soient installés. Finalement, ils seront implantés sur l'esplanade de SORO HANDIA.

Tout dépôt de matériaux sera interdit.

REGIME INDEMNITAIRE ET PRIME D'ENCADREMENT

Une prime d'encadrement a été demandée par le personnel de direction de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la crèche. Cette prime est appliquée dans de nombreuses collectivités. L'accord est soumis au vote du conseil municipal. Monsieur le Maire estime que c'est une gratification du travail effectué. Monsieur GOYHETCHE demande si d'autres formes de gratifications n'existent pas. Il faut trouver le moyen de manifester l'encouragement. Monsieur DI FABIO pense qu'une prime accordée exclusivement aux cadres va créer un clivage au sein du personnel. Monsieur ELISSALDE exprime le souhait de mettre en place une politique de ressources humaines.

Après délibérations, le Conseil Municipal vote pour l'attribution de la prime :

- **POUR** : 5 Voix : Mr Jean d'ELBÉE, Mmes Martine PLAZE, Maïté LUBERRIAGA, Josiane PERY, Marie Claire CUBURU,

- **CONTRE** : 11 voix : Mrs Jean François ARAMENDY, Joël DI FABIO, Philippe ELISSALDE, Léopold ESTACHY, Ramuntxo GOYHETCHE, Francis GELLIE, Joël LURO, Pierre HERRADOR, Mesdames Marie-José PAULORENA, Françoise HARRIAGUE, Marie-Christine BURUCOA,
- **ABSTENTION** : 1 voix : Monsieur Jean Pierre TRECUCU.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Actuellement ce poste fait l'objet d'un contrat aidé depuis 18 mois. Une demande de renouvellement va être sollicitée. A la fin du contrat, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (20 h) sera créé pour le pérenniser.

DISPENSE DE PURGE DE PRIVILEGES OU D'HYPOTHEQUES

Le Maire rappelle à l'assemblée, l'acquisition par la Commune, moyennant l'euro symbolique, du terrain cadastré section AE n° 681 appartenant à Monsieur ROIDE et Madame SMITH, nécessaire à l'élargissement de la voie communale dite chemin Mulienea.

Il expose que le terrain en cause est grevé d'inscriptions au profit d'établissements bancaires. Le prix à payer étant inférieur à 7 700 euros, le Conseil Municipal a la faculté, en application des dispositions de l'article R.2241-5 du code Général des Collectivités Territoriales, de dispenser les intéressés de procéder à l'accomplissement des formalités de radiation.

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder cette dispense.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de dispenser Monsieur ROIDE et Madame SMITH de procéder aux formalités de radiation partielle des inscriptions grevant le terrain sis à AHETZE et cadastré section AE n°681, acquis par la commune par acte en la forme administrative en date du.....en cours de publication.

OCCUPATION PARKING ESPLANADE DU TRINQUET

Actuellement l'occupation par les forains est gratuite. Monsieur Jean Pierre TRECUCU propose de demander une caution de 150 € ; une gratuité pour les trois premiers jours puis pour chaque jour supplémentaire une somme de 50 €. Chaque installation devra être contrôlée par un agent municipal, pour éviter d'abîmer le terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

SUBVENTION DETR INFORMATIQUE

L'achat d'ordinateurs portables et de tableaux numériques peut faire l'objet d'une subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 80 % par l'Etat, sur un plafond de 10 000 € de dépenses. Monsieur ELISSALDE conseille de demander prioritairement deux tableaux numériques et le reste en portables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander un dossier de subvention D.E.T.R. de 8 000 € concernant l'équipement informatique pour l'école dont le coût prévisionnel de l'opération est de 21 389 € H.T.

MODIFICATIONS STATUTS BIZI GARBIA

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 3 en date du 19 janvier 2011, le Comité du Syndicat Mixte Bizi Garbia a décidé à l'unanimité d'accueillir favorablement la demande de la CABAB, devenue « **Agglomération côte Basque Adour** » depuis le 1er janvier 2011 visant à :

« *Son adhésion au Syndicat Mixte Bizi Garbia, pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la partie de son territoire constituée de la commune de Bidart.* »

Cette requête fait suite aux accords intervenus dans le cadre de l'adhésion de la Commune de Bidart à cette communauté d'agglomération.

Cette décision portant modification des statuts du Syndicat, elle doit faire l'objet de délibérations concordantes des Collectivités membres, puis d'un Arrêté Préfectoral modificatif.

Le Maire propose donc d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu la délibération du Comité du Syndicat Mixte Bizi Garbia n° 3 en date du 19 janvier 2011 et les statuts qui y sont annexés,
- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- n'approuve pas la décision du Comité Syndical de Bizi Garbia relative à la demande d'adhésion de l'Agglomération côte Basque Adour, pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la partie de son territoire constituée de la commune de Bidart.
- n'approuve pas la modification des Statuts correspondante.

**ELECTRIFICATION RURALE : PROGRAMME «FACE AB (extension souterraine) 2011 »
APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE –
AFFAIRE N°EX055**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT propriété HIRIART-DURRUTY Sandrine.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETDE.

Le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « FACE AB (Extension souterraine) 2011, propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC.....	6 485.75 €
- actes notariés.....	300.00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus.....	648.58 €
- frais de gestion du SDEPA.....	<u>271.14 €</u>
TOTAL.....	7 705.47 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E.	4 870.54 €
- TVA pré financée par le SDEPA	1 169.17 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	1 394.62 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>271.14 €</u>
TOTAL.....	7 705.47 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé commun

**PASSAGE DU CIRCUIT AUTOMOBILE « LA RONDE DU LABOURD » SUR LA
COMMUNE POUR 2012**

Les organisateurs doivent définir le circuit en juin. La décision du conseil municipal permettra à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal en conséquence. Si la décision est défavorable, le circuit ne passera pas sur la commune ; si la décision est favorable, il faudra prévenir l'agriculteur. Ce dernier à tenu à rappeler qu'il a lui-même empierré ce chemin communal. Monsieur ESTACHY propose d'examiner les textes, notamment la distance entre le parcours et les habitations. Monsieur GOYHETCHE rappelle que les organisateurs remettent les terrains et les chemins en état après le passage de la course. Ils sont encadrés par des services de l'Etat : ONF, Préfecture, DDTM...

Le Conseil Municipal, après délibérations, autorise le passage de la Ronde du Labourd en 2012 par :

1 voix contre : Mme Marie Jo PAULORENA

1 Abstention : Jean D'ELBÉE qui souhaite une négociation avec l'agriculteur concerné.

15 voix pour : Mme LUBERRIAGA, Mrs DI FABIO, ARAMENDY, TRECUCU, Mme BURUCOA, Mrs GOYHETCHE, ELISSALDE, Mme HARRIAGUE, Mrs LURO, GELLIE, ESTACHY, Mme PERY, Mr HERRADOR, Mmes ÇUBURU, PLAZE.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du conseil municipal

Le **vendredi 17 juin à 18 h 30** pour désignation des grands électeurs aux sénatoriales.

DECHETS SUR CHEMIN RURAL ETXEXURIA

Monsieur Francis GELLIE a été contacté par Monsieur Roger DUFAU qui signale que la personne du chemin communal qu'il entretient, continue de déverser ses déchets de tonte. Monsieur le Maire prévoit d'y envoyer la gendarmerie.

DEPART EN RETRAITE

Le Centre de gestion a fait une proposition de définition de fonctions pour le remplacement de Madame Marie-Hélène IRIBARREN qui fait valoir ses droits à la retraite.

TOTAL DES SUBVENTIONS

Madame LUBERRIAGA informe que le total des subventions pour le bâtiment crèche-école maternelle est de 833 000 € pour 2619 K€ de travaux et matériels financés.

PROBLEME D'ACCOUSTIQUE

Monsieur LURO demande un accord pour effectuer des démarches pour l'étude de l'acoustique de la salle polyvalente.